

Cabines d'ascenseur dans l'espace public

(ma) La norme suisse «Construction adaptée aux handicapés», SN 521 500 de 1988, exige pour les cabines d'ascenseur des dimensions minimales de 1,40 m de long sur 1,10 m de large. Mais depuis 1988, de nouveaux auxiliaires très utiles à la mobilité sont apparus sur le marché. Pour des installations importantes, de même que pour l'accessibilité dans l'espace public, de plus grandes cabines sont aujourd'hui nécessaires.

Les normes pour la construction adaptée sont basées depuis une trentaine d'années sur une taille ISO de fauteuil roulant de 1,20 m x 0,70 m. En tenant compte de fauteuils plus grands, d'utilisateurs ayant les jambes allongées et d'accompagnateurs, une dimension minimale de 1,40 m x 1,10 m a été fixée pour les cabines, sous la désignation de modèle d'ascenseur «630 kg/8 personnes». Cette taille minimale a cours dans la plupart des pays européens, ainsi qu'en Suisse depuis 1974.

Evolution des moyens auxiliaires

Au cours des 20 dernières années, l'évolution des auxiliaires de mobilité pour les personnes ayant un handicap de la marche a vu la création de nouveaux moyens auxiliaires de déplacement. En outre, les progrès de la réadaptation médicale, s'ajoutant à ces moyens techniques, permettent une plus grande autonomie à un nombre croissant de personnes atteintes d'un handicap lourd.

Une partie de ces moyens de locomotion sont plus longs que les fauteuils roulants (jusqu'à env. 1,70 m) et ont donc davantage besoin de place, notamment dans les ascenseurs.

La palette variée des auxiliaires de mobilité utilisés aujourd'hui comporte en gros deux catégories:

- fauteuils roulants pour l'intérieur des bâtiments
- moyens de locomotion pour l'espace extérieur

Espace intérieur

Durant ces 20 dernières années, la place nécessaire aux fauteuils, à propulsion manuelle ou électrique, a eu tendance à diminuer. Ils sont généralement devenus plus courts et plus maniables.

Espace extérieur

Les nouveaux auxiliaires de locomotion et fauteuils roulants pour l'extérieur sont notamment:

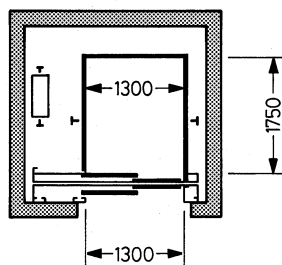
- des fauteuils électriques plus grands et plus robustes

- des «scooters» à propulsion électrique, ressemblant aux voitures de golf
- des dispositifs de traction attachés à l'avant des fauteuils roulants (Swiss-Trac, Mini-Trac).

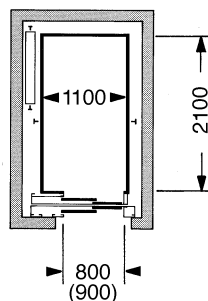
Ce sont surtout ces aides de locomotion pour l'extérieur qui ont incité le Centre suisse à proposer que la révision de la norme soit complétée dans ce sens.

Offres des fabricants d'ascenseurs

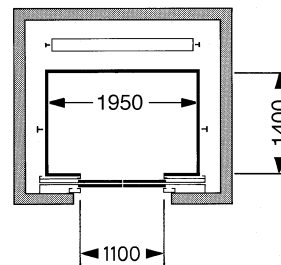
Les constructeurs peuvent en fait livrer n'importe quelle taille de cabine. Mais, pour des raisons économiques, on ne peut guère choisir que parmi des modèles standards. Il résulte des normes internationales relatives aux ascenseurs que les dimensions adoptées par les différents constructeurs sont très semblables. Une cabine plus longue que large est en principe préférable, parce que les auxiliaires de locomotion mentionnés sont surtout plus longs. Si l'on choisit une cabine plus large que longue, la porte devra être élargie, afin de faciliter d'éventuelles manœuvres. Les modèles standards supérieurs à l'ascenseur de 630 kg et qui répondent aux nouveaux besoins sont illustrés ci-dessous.



Modèle «1000 kg / 13 personnes»
Largeur 1300 x longueur 1750



Modèle «1000 kg / 13 personnes»
Largeur 1100 x longueur 2100



Modèle «1250 kg / 16 personnes»
Largeur 1950 x longueur 1400

Schweizerische
Fachstelle
für
behindertengerechtes
Bauen

Centre suisse
pour
la construction
adaptée
aux handicapés

Centro svizzero
per
la costruzione
adatta
agli handicappati



Ascenseurs extérieurs

Tailles minimales des cabines
accessibles en fauteuil roulant